

Québec, le 22 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Mirabel, le 4 décembre 2012, demandant de procéder à des mesures immédiates pour des raisons de santé, d'atteinte à la vie privée et financières pour les frais exigibles pour les compteurs intelligents. J'ai aussi pris connaissance de la pétition déposée le 4 décembre 2012 par le député de Laval-des-Rapides demandant de surseoir au déploiement de compteurs intelligents de nouvelle génération d'Hydro-Québec.

Les interventions d'Hydro-Québec sont encadrées par une réglementation et sont soumises au contrôle de la Régie de l'Énergie. Le 5 octobre 2012, cette dernière a rendu une décision favorable. Elle rendait aussi le même jour une autre décision fixant les tarifs et les conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences.

À la suite du dépôt de ces pétitions, j'ai sensibilisé les autorités d'Hydro-Québec sur les questions soulevées par les pétitionnaires, tant du point de vue économique, environnemental que social.

Pour connaître les détails des décisions de la Régie de l'Énergie, il est possible de les consulter à l'adresse suivante :

http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/111/Documents/R-3770-2011-A-0163-DEC-DEC-2012_10_05.pdf

http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/129/Documents/R-3788-2012-A-0030-DEC-DEC-2012_10_05.pdf

Je vous prie d'agréer cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Martine Ouellet, ing., M.B.A.